

Règlement des Foulées de la Licorne à Gommegnies du 11/10/2026

INSCRIPTIONS

Inscriptions en ligne sur **www.chronolap.net**
(avant le vendredi 09/10/2026 à minuit.)

Justificatifs à fournir :

→ **pour les non-licenciés** : attestation de PPS
(Pass de Prévention Santé- valable 1 an)
peut être obtenu directement en ligne sur
chronolap.net

→ **ou licence FFA valide**

→ **pour les mineurs** licence FFA valide ou certificat
médical de - **de 6 mois**, ou attestation parentale de
réponse négative au questionnaire santé de la F.F.A.
(voir détails page suivante ...)

TARIFS

Le coût de l'inscription est identique pour les 2 courses
des 5 et 10 km :

en ligne : site chronolap.net : 7 €

*Possibilité de s'inscrire le jour de la course en fonction
des dossards disponibles, avec majoration de + 2 €.*

**Attention: inscriptions limitées à 600 dossards
au total des 2 courses.**

CONDITIONS D'ÂGE

pour participer aux épreuves il faut :

5 km : à partir de minime : **être né en 2013 ou avant**

10 km : à partir de cadet : **être en 2011 ou avant.**

"RUN KIDS"

**Eveil sportif sans inscription, compétition ni
classement.**

Départ à 11h15 (après arrivée des courses adultes).
2 parcours découverte (macadam, herbeux et
empierré) de 600m et 1200 m pour les plus jeunes
enfants (gratuit).

PARCOURS

Les courses se dérouleront sur une seule boucle et sur
une route macadamisée, entièrement à l'intérieur de
la commune de Gommegnies, avec uniquement un
parcours commun de 375 m au départ.

DÉPARTS

(arrivées au même endroit) :

700, rue de la Gare – au niveau de la **salle de sport** :

➤ **10 h** : pour les **10 km & 5 km**, **départs groupés** .

➤ **11h15** : **départ du "run kids"**

ACCUEIL

Les vestiaires et les toilettes de la salle de sport seront
mis à la disposition des coureurs. Les organisateurs
déclinent toute responsabilité en cas de vol ou
détérioration.

RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards seront à retirer le matin de la course, à la
salle de sport4, rue de la Gare à partir de 9 h.

Rappel : les dossards, qui comportent une puce pour
le chronométrage, sont à restituer à l'arrivée.

RAVITAILLEMENT :

Ravitaillement à mi-course pour le 10 km et à l'arrivée
avec boissons et petites collations.

SECURITE

Parcours entièrement sécurisé avec signaleur à chaque
intersection et circulation automobile réglementée.
Des secouristes présents sur le circuit installeront un
centre de secours dans la salle de sport.

RESULTATS

Ils seront disponibles en début de soirée sur le site
www.chronolap.net

RECOMPENSES :

Notre course ne donne lieu à aucune prime en numéraire.

Remise de trophées :

Pour les 5 km : classement scratch.

Les 3 premiers hommes et femmes recevront une
trophée, sans distinction de catégorie.

Pour les 10 km : classement scratch pour les 3
premiers hommes et femmes.

De plus, pour les 10 km, le premier(e) homme et
femme des principales catégories d'âge, hors scratch
seront mis l'honneur.

Présence obligatoire.

CADEAUX

Des lots seront tirés au sort parmi les dossards,
rapidement après la remise des récompenses,
(vers 12h30 , présence obligatoire.)

Documents à fournir pour l'inscription:

2 possibilités :

1) Pour les licenciés:

Licence FFA en cours de validité à la date de notre manifestation :

- Soit une licence Athlé Compétition, Athlé entreprise, Athlé Running **délivrée par la FFA**, en cours de validité. Les autres licences délivrées par la FFA (Encadrement et Découverte, Santé, ne sont pas acceptées).

OU

2) Pour les non-licenciés →

(rappel : le certificat médical n'est plus accepté)

sauf pour mineurs et uniquement pour 6 mois.

directement sur le site d'inscription chronolap.net :

justifier d'un PPS en cours de validité ou s'y inscrire directement (validité 1 an).

De façon générale ou pour les inscriptions sur place fournir, au choix sous plusieurs formes, une attestation de **Pass Prévention Santé** (ou **PPS**),valable pour **toute épreuve pendant 1 an** indiquant qu'ils ont réalisé le parcours de PPS. **sous format :**

papier, digital, électronique, de numéro unique ou de type QR Code valide et délivré par la FFA via sa plateforme dédiée .

en ligne : <https://pps.athle.fr>

(également)

Pour être valable, le nouveau PPS doit avoir été délivré au maximum un (1) an avant le 12/11/2026
Coût de 5€ pour 1 an, incluant responsabilité civile.

→ Pour les mineurs non-licenciés :

Ils doivent produire un **certificat médical** attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition datant **de moins de six mois**

LES MINEURS qui n'ont ni licence, ni certificat médical de moins de 6 mois doivent fournir :

(ou en ligne sur chronolap.net) un questionnaire de santé renseigné conjointement par l'athlète et la ou les personnes exerçant l'autorité parentale qui attestent auprès de l'organisateur que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative,

ou nouveau :

▪ **une attestation délivrée par la FFA** depuis sa plateforme en ligne (<https://pps.athle.fr/>), sous format papier, digital, électronique, numéro unique ou de type QR Code en fonction du choix de l'organisateur. Cette attestation gratuite qui est à réaliser pour le jour de l'inscription ne **sera valable qu'une seule fois**

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF , devront fournir le **PPS**: attestation papier , électronique ou de type QR code mis en place par la FFA plateforme <https://pps.athle.fr>.

Athlètes handisport

Les athlètes en fauteuil (avec PPS) et les "joëlettes" (sans PPS et hors classement) sont acceptés.

Le port du casque et des gants est obligatoire .

Le fauteuil doit être doté d'un dispositif de freinage.

Le parcours est entièrement macadamisé et sécurisé mais vallonné.

ASSURANCES

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la compagnie d'assurance MAAF à Maubeuge.

Individuelle-accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Le nouveau PPS inclut une responsabilité civile.

DROIT A L'IMAGE

De part sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

PROTECTION DE LA VIE PERSONNELLE

Vous pouvez refuser qu'il soit fait mention de votre nom dans les résultats paraissant sur les sites Internet de l'organisation et sur ceux de ses éventuels prestataires et/ou partenaires. Vous devez dans ce cas envoyer un mail à l'organisateur. Idem pour la publication sur le site de la F.F.A (dpo@athle.fr)

ACCEPTATION DU REGLEMENT

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions ainsi que des recommandations sanitaires de la FFA disponibles en ligne.